

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux difficultés suites aux travaux au square Elsa Frison.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

On se souviendra que les travaux avaient suscité pas mal de remous à la suite de la multiplication des amendes et sanctions sur les habitants. Si les travaux se sont achevés, ils ont provoqué dans diverses habitations des infiltrations. Ceci peut arriver mais les habitants se plaignent que ni les responsables du chantier ni la Commune ne répond à leurs sollicitations. Or, la crainte est grande qu'aucune réponse ne soit apportée et que Commune et entrepreneurs se désintéressent des problèmes. D'autre part, une plaque d'égout mal fixée provoque un bruit particulièrement audible chaque fois qu'un véhicule roule dessus. Il est possible que cette plaque ne soit pas adaptée. Enfin, les habitants subissent des rodéos récurant sur le piétonnier ce qui diminue leur qualité de vie et leur sécurité.

Le Collège est-il au courant de ces problématiques ? Pourquoi tarde-t-il à répondre aux habitants qui les sollicitent ? Des mesures vont-elles être prises pour remédier à ces atteintes à la qualité de vie du quartier ?

Madame l'Echevine KAMMACHI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen KAMMACHI geeft lezing van het volgende antwoord:

Je tiens tout d'abord à dire que les travaux ne sont pas encore tout à fait terminés puisqu'il manque encore le mobilier urbain, certaines plantations et des finitions.

Concernant les plaintes des citoyens, le service « Rénovation urbaine » a en effet reçu trois plaintes. Elles ont été traitées par le service avec toute la diligence nécessaire.

La question des infiltrations a effectivement été soulevée par ces trois habitants. Le lien de cause à effet est plausible mais pas encore confirmé. Le service, les habitants et l'entrepreneur sont convenus qu'une démarche concertée sera entreprise dans le cadre de l'assurance « tout risque chantier » si le lien de cause à effet est identifié.

Concernant la plaque d'égout, il s'agit du couvercle d'une bouche à incendie « Vivaqua » préexistante à hauteur du 17 square Elsa Frison. Avant les travaux, cette plaque se trouvait en trottoir, mais avec l'aménagement en « Woonerf », elle se retrouve en partie carrossable et claque au passage des véhicules. Les plaintes des riverains ont d'abord été communiquées à l'entrepreneur qui veut bien remplacer le couvercle sous réserve de la fourniture d'un nouveau par « Vivaqua ».

Nous avons donc demandé à « Vivaqua » de remplacer le couvercle. Un relevé complémentaire et des photos leur ont été communiquées la semaine passée. Le service « Rénovation urbaine » a relancé « Vivaqua » lundi. Nous devrions nous diriger vers la mise en place d'un caoutchouc sur le pourtour du couvercle, solution plus rapide et efficace selon les experts de « Vivaqua ».

G. VAN GOIDSENHOVEN espère que le Collège fera diligence pour trouver des solutions, d'autant plus que les causes des infiltrations ne semblent pas encore être reconnues aujourd'hui. Lorsqu'on effectue des travaux et que des infiltrations apparaissent juste après, surtout si cela concerne plusieurs maisons, la probabilité que ce ne soit pas la cause est proche de zéro. Il faut responsabiliser ceux qui ont réalisé les travaux. Cela peut arriver, en revanche, ce qui ne peut pas arriver, c'est laisser les habitants se débrouiller et subir des atteintes à leurs biens et à leur qualité de vie. Il espère que lors de la finition des travaux, on sera particulièrement attentif à la qualité de vie de ce quartier et aux sollicitations fondées et légitimes des riverains.